



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES,
DE L'UTILITE PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau de l'utilité publique, de la concertation
et de l'environnement

✓ Section Enquêtes publiques et Environnement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 03 octobre 2017, il sera procédé à une enquête publique d'une durée de trente-deux jours consécutifs sur l'élaboration du projet de plan de prévention des risques naturels «séisme et mouvements de terrain» de la commune de Pelissanne.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera **du 30 octobre au 30 novembre 2017 inclus** en mairie annexe de Pelissanne (CCAS Parc Roux de Brignoles, Bureau N°2 - 13330 Pelissanne), siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra:

- prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00).
- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421 – Contact: se présenter au bureau n°429 ou 431);
- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse: <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Pelissanne>.
- adresser ses observations et propositions écrites par voie postale au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante: i.observations@free.fr Elles seront annexées dans les meilleurs délais au registre d'enquête tenu à la disposition du public au siège de l'enquête, et consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le maire de la commune sur le territoire de laquelle le plan doit s'appliquer est entendu par le commissaire enquêteur une fois consigné ou annexé au registre d'enquête l'avis du conseil municipal.

Monsieur Robert ANASTASI, DDAFF Avignon, Ingénieur Equipement et Aménagement Rural, Eco Conseiller, en activité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, et recevra ses observations orales et écrites, au siège de l'enquête, aux jours et heures suivants:

- | | |
|-----------------------------|--------------------|
| - Lundi 30 octobre 2017 | : de 9h00 à 12h00 |
| - Mardi 07 novembre 2017 | : de 14h00 à 17h00 |
| - Mercredi 15 novembre 2017 | : de 9h00 à 12h00 |
| - Vendredi 24 novembre 2017 | : de 14h00 à 17h00 |
| - Jeudi 30 novembre 2017 | : de 14h00 à 17h00 |

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie de Pelissanne et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Au terme de la procédure, le projet de plan de prévention des risques «séisme et mouvements de terrain», éventuellement modifié, est approuvé par arrêté préfectoral (Art R562-9 du code de l'environnement). Le plan approuvé vaut servitude d'utilité publique. Il est annexé au plan local d'urbanisme, conformément à l'article L151-43 du code de l'urbanisme.

La personne responsable du projet de plan est le Directeur départemental des Territoires et de la Mer (Contact:Service Urbanisme /Pôle Risques Tel: 04 91 28 54 56/41 29).

Fait à Marseille, le 06 OCT. 2017

Le Chef de Bureau de l'Utilité Publique,
de la Concertation et de l'Environnement

Patrick PAYAN